Retrait du décret d'excommunication – Communiqué de Mgr Fellay

Publié le 24 janvier 2009
Mgr Bernard Fellay
2 minutes

L'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les évêques par un décret du 1 juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation en date du 21 janvier 2009, sur mandat du pape Benoît XVI.

Nous exprimons notre gratitude filiale au Saint Père pour cet acte qui, au delà de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, sera un bienfait pour toute l'Eglise. Notre Fraternité souhaite pouvoir aider toujours plus le pape à porter remède à la crise sans précédent qui secoue actuellement le monde catholique, et que le pape Jean-Paul II avait désignée comme un état d'« apostasie silencieuse ».

Outre notre reconnaissance envers le Saint Père, et envers tous ceux qui l'ont aidé à poser cet acte courageux, nous sommes heureux que le décret du 21 janvier envisage comme « nécessaires » des entretiens avec le Saint-Siège, entretiens qui permettront à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X d'exposer les raisons doctrinales de fond qu'elle estime être à l'origine des difficultés actuelles de l'Eglise.

Dans ce nouveau climat, nous avons la ferme espérance d'arriver bientôt à la reconnaissance des droits de la Tradition catholique.

Menzingen, le 24 janvier 2009

+ Bernard Fellay